



S.A.S IMMOBILIERE DES PYRENEES au
capital de 1000,00€
RCS PERPIGNAN n°903494524
5 Rue Aristide Maillol –
66120 FONT-ROMEU ODEILLO VIA

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

(Immobilier traditionnel ancien, commerces, immobilier d'entreprise)

<i>A la charge du vendeur dans le cadre d'un mandat de vente, à la charge de l'acquéreur dans le cadre d'un mandat de recherche</i>	FORFAIT TTC
Prix de vente jusqu'à 50 000 €	3 500,00 €
Prix de vente compris entre 50 000 € et 70 000 €	10%
Prix de vente compris entre 70 000 € et 100 000 €	9% €
Prix de vente compris entre 100 000 € et 180 000 €	8% €
Prix de vente compris entre 180 000 € et 250 000 €	7% €
Prix de vente compris entre 250 000 € et 350 000 €	6%€
Prix de vente au-delà de 350 000 €	5%

LOCATIONS

Baux d'habitation en nu ou meublé soumis à la loi du 06/07/1989 et au décret n°2014-890

Les tarifs ci-dessous s'appliquent au bailleur et au preneur sauf les frais d'entremise à la charge unique du bailleur

De 18,00 à 25,00 m²		De 25,01 à 32,00 m²		De 32,01 à 40,00 m²		De 40,01 à 50,00 m²		A partir de 50,01 m² m²	
Entremise	0,00	Entremise	0,00	Entremise	0,00	Entremise	0,00	Entremise	0,00
Dossier	126,00	Dossier	135,00	Dossier	164,00	Dossier	200,00	Dossier	240,00
EDL	54,00	EDL	75,00	EDL	96,00	EDL	120,00	EDL	150,00
FORFAIT	180,00	FORFAIT	210,00	FORFAIT	260,00	FORFAIT	320,00	FORFAIT	390,00

Honoraires dossier : visite, constitution du dossier, rédaction du bail et acte de caution si nécessaire

Honoraires EDL : état des lieux d'entrée et de sortie

Les honoraires sont calculés conformément au décret n°2014-890 à savoir 8 € TTC maximum pour le dossier /m² et 3 € TTC maximum / m² pour l'état des lieux

GESTION LOCATIVE

Les honoraires s'entendent à la charge du bailleur, sur la base de toutes les sommes encaissées sauf sur le dépôt de garantie

De 1 à 5 biens en gestion	9% TTC
De 6 à 10 biens en gestion	7 % TTC
Au-delà de 10 biens	5 % TTC

LOCATION SAISONNIERE/GESTION LOCATION SAISONNIERE/REMISE DE CLES-CONCIERGERIE

Locations saisonnières : 16,7 % TTC sur le prix de la location, à la charge du locataire, déjà incluse dans le prix de la location

Gestion locations saisonnières : 16 % TTC sur le prix brut propriétaire, à la charge du bailleur (assurance annulation/interruption de séjour incluse)

Remise de clés/Conciergerie : 10 % TTC sur le prix de la location fixé dans l'engagement de location établi par le bailleur, avec forfait minimum de 20 € TTC

GESTION DE COPROPRIETES (SYNDIC) - AFUL - ASL

Honoraires à la charge du syndicat des copropriétaires, calculés en fonction du nombre de lots principaux

Honoraires de gestion courante	A partir de 100,00 € TTC/an/lot principal
Vacation horaire	80,00 € TTC
Frais d'état daté et remise des documents LOI ALUR (gratuit si vente par l'agence)	380,00 € TTC
Les honoraires particuliers seront détaillés sur le projet de contrat de syndic	

Carte Professionnelle n°CPI66012021000000047 délivrée par la CCI de Perpignan et des Pyrénées-Orientales - Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans réception de fonds, gestion immobilière, syndic de copropriétés

GARANTIES FINANCIERES GESTION ET SYNDIC : QBE EUROPE SA/NV –Tour CBX,
1 Passerelle des Reflets – 92 913 PARIS LA DEFENSE cedex



S.A.S IMMOBILIERE DES PYRENEES au
capital de 1000,00€
RCS PERPIGNAN n°903494524
5 Rue Aristide Maillol –
66120 FONT-ROMEU ODEILLO VIA

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

(Immobilier traditionnel ancien, commerces, immobilier d'entreprise)

<i>A la charge du vendeur dans le cadre d'un mandat de vente, à la charge de l'acquéreur dans le cadre d'un mandat de recherche</i>	FORFAIT TTC
Prix de vente jusqu'à 50 000 €	3 500,00 €
Prix de vente compris entre 50 000 € et 70 000 €	10%
Prix de vente compris entre 70 000 € et 100 000 €	9% €
Prix de vente compris entre 100 000 € et 180 000 €	8% €
Prix de vente compris entre 180 000 € et 250 000 €	7% €
Prix de vente compris entre 250 000 € et 350 000 €	6%€
Prix de vente au-delà de 350 000 €	5%

LOCATIONS

Baux d'habitation en nu ou meublé soumis à la loi du 06/07/1989 et au décret n°2014-890

Les tarifs ci-dessous s'appliquent au bailleur et au preneur sauf les frais d'entremise à la charge unique du bailleur

De 18,00 à 25,00 m²		De 25,01 à 32,00 m²		De 32,01 à 40,00 m²		De 40,01 à 50,00 m²		A partir de 50,01 m² m²	
Entremise	0,00	Entremise	0,00	Entremise	0,00	Entremise	0,00	Entremise	0,00
Dossier	126,00	Dossier	135,00	Dossier	164,00	Dossier	200,00	Dossier	240,00
EDL	54,00	EDL	75,00	EDL	96,00	EDL	120,00	EDL	150,00
FORFAIT	180,00	FORFAIT	210,00	FORFAIT	260,00	FORFAIT	320,00	FORFAIT	390,00

Honoraires dossier : visite, constitution du dossier, rédaction du bail et acte de caution si nécessaire

Honoraires EDL : état des lieux d'entrée et de sortie

Les honoraires sont calculés conformément au décret n°2014-890 à savoir 8 € TTC maximum pour le dossier /m² et 3 € TTC maximum / m² pour l'état des lieux

GESTION LOCATIVE

Les honoraires s'entendent à la charge du bailleur, sur la base de toutes les sommes encaissées sauf sur le dépôt de garantie

De 1 à 5 biens en gestion	9% TTC
De 6 à 10 biens en gestion	7 % TTC
Au-delà de 10 biens	5 % TTC

LOCATION SAISONNIERE/GESTION LOCATION SAISONNIERE/REMISE DE CLES-CONCIERGERIE

Locations saisonnières : 16,7 % TTC sur le prix de la location, à la charge du locataire, déjà incluse dans le prix de la location

Gestion locations saisonnières : 16 % TTC sur le prix brut propriétaire, à la charge du bailleur (assurance annulation/interruption de séjour incluse)

Remise de clés/Conciergerie : 10 % TTC sur le prix de la location fixé dans l'engagement de location établi par le bailleur, avec forfait minimum de 20 € TTC

GESTION DE COPROPRIETES (SYNDIC) - AFUL - ASL

Honoraires à la charge du syndicat des copropriétaires, calculés en fonction du nombre de lots principaux

Honoraires de gestion courante	A partir de 100,00 € TTC/an/lot principal
Vacation horaire	80,00 € TTC
Frais d'état daté et remise des documents LOI ALUR (gratuit si vente par l'agence)	380,00 € TTC
Les honoraires particuliers seront détaillés sur le projet de contrat de syndic	

Carte Professionnelle n°CPI66012021000000047 délivrée par la CCI de Perpignan et des Pyrénées-Orientales - Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans réception de fonds, gestion immobilière, syndic de copropriétés

GARANTIES FINANCIERES GESTION ET SYNDIC : QBE EUROPE SA/NV –Tour CBX,
 1 Passerelle des Reflets – 92 913 PARIS LA DEFENSE cedex



S.A.S IMMOBILIERE DES PYRENEES au
capital de 1000,00€
RCS PERPIGNAN n°903494524
5 Rue Aristide Maillol –
66120 FONT-ROMEU ODEILLO VIA

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

(Immobilier traditionnel ancien, commerces, immobilier d'entreprise)

<i>A la charge du vendeur dans le cadre d'un mandat de vente, à la charge de l'acquéreur dans le cadre d'un mandat de recherche</i>	FORFAIT TTC
Prix de vente jusqu'à 50 000 €	3 500,00 €
Prix de vente compris entre 50 000 € et 70 000 €	10%
Prix de vente compris entre 70 000 € et 100 000 €	9% €
Prix de vente compris entre 100 000 € et 180 000 €	8% €
Prix de vente compris entre 180 000 € et 250 000 €	7% €
Prix de vente compris entre 250 000 € et 350 000 €	6%€
Prix de vente au-delà de 350 000 €	5%

LOCATIONS

Baux d'habitation en nu ou meublé soumis à la loi du 06/07/1989 et au décret n°2014-890

Les tarifs ci-dessous s'appliquent au bailleur et au preneur sauf les frais d'entremise à la charge unique du bailleur

De 18,00 à 25,00 m²		De 25,01 à 32,00 m²		De 32,01 à 40,00 m²		De 40,01 à 50,00 m²		A partir de 50,01 m² m²	
Entremise	0,00	Entremise	0,00	Entremise	0,00	Entremise	0,00	Entremise	0,00
Dossier	126,00	Dossier	135,00	Dossier	164,00	Dossier	200,00	Dossier	240,00
EDL	54,00	EDL	75,00	EDL	96,00	EDL	120,00	EDL	150,00
FORFAIT	180,00	FORFAIT	210,00	FORFAIT	260,00	FORFAIT	320,00	FORFAIT	390,00

Honoraires dossier : visite, constitution du dossier, rédaction du bail et acte de caution si nécessaire

Honoraires EDL : état des lieux d'entrée et de sortie

Les honoraires sont calculés conformément au décret n°2014-890 à savoir 8 € TTC maximum pour le dossier /m² et 3 € TTC maximum / m² pour l'état des lieux

GESTION LOCATIVE

Les honoraires s'entendent à la charge du bailleur, sur la base de toutes les sommes encaissées sauf sur le dépôt de garantie

De 1 à 5 biens en gestion	9% TTC
De 6 à 10 biens en gestion	7 % TTC
Au-delà de 10 biens	5 % TTC

LOCATION SAISONNIERE/GESTION LOCATION SAISONNIERE/REMISE DE CLES-CONCIERGERIE

Locations saisonnières : 16,7 % TTC sur le prix de la location, à la charge du locataire, déjà incluse dans le prix de la location

Gestion locations saisonnières : 16 % TTC sur le prix brut propriétaire, à la charge du bailleur (assurance annulation/interruption de séjour incluse)

Remise de clés/Conciergerie : 10 % TTC sur le prix de la location fixé dans l'engagement de location établi par le bailleur, avec forfait minimum de 20 € TTC

GESTION DE COPROPRIETES (SYNDIC) - AFUL - ASL

Honoraires à la charge du syndicat des copropriétaires, calculés en fonction du nombre de lots principaux

Honoraires de gestion courante	A partir de 100,00 € TTC/an/lot principal
Vacation horaire	80,00 € TTC
Frais d'état daté et remise des documents LOI ALUR (gratuit si vente par l'agence)	380,00 € TTC
Les honoraires particuliers seront détaillés sur le projet de contrat de syndic	

Carte Professionnelle n°CPI66012021000000047 délivrée par la CCI de Perpignan et des Pyrénées-Orientales - Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans réception de fonds, gestion immobilière, syndic de copropriétés

GARANTIES FINANCIERES GESTION ET SYNDIC : QBE EUROPE SA/NV –Tour CBX,
 1 Passerelle des Reflets – 92 913 PARIS LA DEFENSE cedex



S.A.S IMMOBILIERE DES PYRENEES au
capital de 1000,00€
RCS PERPIGNAN n°903494524
5 Rue Aristide Maillol –
66120 FONT-ROMEU ODEILLO VIA

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

(Immobilier traditionnel ancien, commerces, immobilier d'entreprise)

<i>A la charge du vendeur dans le cadre d'un mandat de vente, à la charge de l'acquéreur dans le cadre d'un mandat de recherche</i>	FORFAIT TTC
Prix de vente jusqu'à 50 000 €	3 500,00 €
Prix de vente compris entre 50 000 € et 70 000 €	10%
Prix de vente compris entre 70 000 € et 100 000 €	9% €
Prix de vente compris entre 100 000 € et 180 000 €	8% €
Prix de vente compris entre 180 000 € et 250 000 €	7% €
Prix de vente compris entre 250 000 € et 350 000 €	6%€
Prix de vente au-delà de 350 000 €	5%

LOCATIONS

Baux d'habitation en nu ou meublé soumis à la loi du 06/07/1989 et au décret n°2014-890

Les tarifs ci-dessous s'appliquent au bailleur et au preneur sauf les frais d'entremise à la charge unique du bailleur

De 18,00 à 25,00 m ²		De 25,01 à 32,00 m ²		De 32,01 à 40,00 m ²		De 40,01 à 50,00 m ²		A partir de 50,01 m ² m ²	
Entremise	0,00	Entremise	0,00	Entremise	0,00	Entremise	0,00	Entremise	0,00
Dossier	126,00	Dossier	135,00	Dossier	164,00	Dossier	200,00	Dossier	240,00
EDL	54,00	EDL	75,00	EDL	96,00	EDL	120,00	EDL	150,00
FORFAIT	180,00	FORFAIT	210,00	FORFAIT	260,00	FORFAIT	320,00	FORFAIT	390,00

Honoraires dossier : visite, constitution du dossier, rédaction du bail et acte de caution si nécessaire

Honoraires EDL : état des lieux d'entrée et de sortie

Les honoraires sont calculés conformément au décret n°2014-890 à savoir 8 € TTC maximum pour le dossier /m² et 3 € TTC maximum / m² pour l'état des lieux

GESTION LOCATIVE

Les honoraires s'entendent à la charge du bailleur, sur la base de toutes les sommes encaissées sauf sur le dépôt de garantie

De 1 à 5 biens en gestion	9% TTC
De 6 à 10 biens en gestion	7 % TTC
Au-delà de 10 biens	5 % TTC

LOCATION SAISONNIERE/GESTION LOCATION SAISONNIERE/REMISE DE CLES-CONCIERGERIE

Locations saisonnières : 16,7 % TTC sur le prix de la location, à la charge du locataire, déjà incluse dans le prix de la location

Gestion locations saisonnières : 16 % TTC sur le prix brut propriétaire, à la charge du bailleur (assurance annulation/interruption de séjour incluse)

Remise de clés/Conciergerie : 10 % TTC sur le prix de la location fixé dans l'engagement de location établi par le bailleur, avec forfait minimum de 20 € TTC

GESTION DE COPROPRIETES (SYNDIC) - AFUL - ASL

Honoraires à la charge du syndicat des copropriétaires, calculés en fonction du nombre de lots principaux

Honoraires de gestion courante	A partir de 100,00 € TTC/an/lot principal
Vacation horaire	80,00 € TTC
Frais d'état daté et remise des documents LOI ALUR (gratuit si vente par l'agence)	380,00 € TTC
Les honoraires particuliers seront détaillés sur le projet de contrat de syndic	

Carte Professionnelle n°CPI66012021000000047 délivrée par la CCI de Perpignan et des Pyrénées-Orientales - Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans réception de fonds, gestion immobilière, syndic de copropriétés

GARANTIES FINANCIERES GESTION ET SYNDIC : QBE EUROPE SA/NV –Tour CBX,
1 Passerelle des Reflets – 92 913 PARIS LA DEFENSE cedex